



N^o 2
Sacaze
Julien

Par mil huit cent quatre vingt deux, le vingt
 six novembre, à cinq heures du soir, par devant nous
 Joseph, maire, officier de l'état civil de la commune de Ger-
 ez-Angles, canton de Lourdes, département des Hautes-
 Pyrénées, sont comparus Me Marc-Antoine Dominique, âgé de
 soixante sept ans, cultivateur, et Marc-Antoine Rémis,
 âgé de trente-huit ans, cultivateur, tous deux domiciliés
 de la dite commune et voisins du défunt. Lequel, nous
 ont déclaré que, avant que Sacaze Julien, âgé de cinquante
 cinq ans, cultivateur, domicilié de la dite commune, veu à
 Labitte, fils de Sacaze Vincent et de Agnès-Marie Jeanne
 Marie, marié à Marie-Jeanne Arnaud, âgé de
 cinquante deux ans, cette domicilié à Ger-
 ez-Angles, n'étant point venu, dans la nuit de la commune de
 Labitte où il était allé, courir un coursant en forêt
 la veille, il se trouva au point du jour sur le
 chemin qui conduit à Sacaze devant la maison de
 demeure, Carl le gros mauvais temps qui durait depuis
 plusieurs jours faisait craindre un événement
 douloureux. Arrivé au gué de l'Étoile, la dérive
 n'ont pas tardé à recouvrir le cadavre de son père
 dans la venelle de la grange. Ce cadavre traversa le
 ruisseau qui coule au fond du talon entre les
 communes de Labitte et celle de Ger-
 ez-Angles, et au pas sur lequel, Sacaze avait fait de
 plusieurs efforts. C'est là qu'il avait perdu son
 sabre, sa ceinture et sa capote. Et puis à bout de
 forces, il était venu se jeter dans la venelle où il
 périt et n'y a été trouvé. Il a été constaté qu'il avait
 succombé aux efforts désespérés tentés par lui
 pour sauver ses jours, ce qui a écrit tout

de crime. Néanmoins, la justice s'étant informée
 a envoyé le Maréchal des Logis de gendarmerie
 attaché à un Gendarme pour constater le décès et
 dresser procès-verbal tant de l'état du corps au
 moment où il a été trouvé que des circonstances
 qui ont précédé la mort de Julien Sacaze.
 Ordonné a été donné de procéder à la levée et à
 l'inhumation du cadavre. L'inhumation aura lieu
 dans la matinée de demain de tout quoi nous
 avons dressé le présent acte de décès que les déclarants
 ont signé avec nous après lecture faite

Marc-Antoine Rémis
 Julien Sacaze
 Et et arrêté le Gendarme Jeanne 1882
 L. Marie
 P. J. J.

Cable alphabétique des actes de décès inscrits
 au présent registre 1882

N ^o de l'acte	Noms et prénoms	N ^o de date	Date
1	Dallier Henri François	1	Le 15 Mai
2	Sacaze Julien	3	Le 20 novembre

Certifié véritable par nous maire de
 la commune de Ger-
 ez-Angles le premier
 Janvier 1883. L. Marie
 P. J. J.